YZICO
Audit

Association Familles Rurales
Ceintrey Voinemont

* * * *

Association Loi 1901
Siret n° 490 292 526 00027
3 rue du Mont
54134 CEINTREY

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025

YZICO
Audit

ASSOCIATION FAMILLES RURALES
CEINTREY-VOINEMONT
Association régie par la Loi 1901
Siret n° 490 292 526 00027
Siège social : 3 rue du Mont
54134 CEINTREY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2025

À l'Assemblée Générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FAMILLES RURALES CEINTREY-VOINEMONT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels au point I.1- Changements comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les règles de comptabilisation des subventions obtenues sur la base des conventions notifiées et leur dénouement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VILLERS LES NANCY, le 29 avril 2026

Le Commissaire aux comptes,

COMMISSAIRE AUX COMPTES
YZICO AUDIT

YZICO AUDIT,

Représentée par Bertrand LEGER

FAMILLES RURALES CEINTREY-VOINEMONT
54134 CEINTREY

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	4 650,48	4 650,48	0,00	0,00	0,00	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains	23 000,00		23 000,00	23 000,00		
	Constructions	220 585,00	2 757,31	217 827,69	212 313,06		
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	160 009,60	115 905,84	44 103,76	69 455,29	-25 351,53	-36,50
	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	100,00		100,00	100,00	0,00	0,00
	TOTAL I	408 345,08	123 313,63	285 031,45	304 868,35	-19 836,90	-6,51
	Comptes de liaison TOTAL II						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	0,00		0,00	0,00	0,00	
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	21 820,17		21 820,17	19 730,31	2 089,86	10,59
	Autres créances	296 601,81		296 601,81	291 311,75	5 290,06	1,82
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	164 618,25		164 618,25	190 407,97	-25 789,72	-13,54
	Charges constatées d'avance (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	
	TOTAL III	483 040,23	0,00	483 040,23	501 450,03	-18 409,80	-3,67
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	891 385,31	123 313,63	768 071,68	806 318,38	-38 246,70	-4,74

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

COMMISSAIRE AUX COMPTES
YZICO AUDIT

FAMILLES RURALES CEINTREY-VOINEMONT
54134 CEINTREY

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	90 605,71	84 683,33	5 922,38	6,9
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	291 186,85	314 734,36	-23 547,51	-7,4
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	-20 697,12	-17 625,13	-3 071,99	17,4
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur bien non renouvelables	14 569,67	18 429,99	-3 860,32	-20,95
	Provisions réglementées				
	Droits des propriétaires				
	TOTAL I	375 665,11	400 222,55	-24 557,44	-6,14
	Comptes de liaison TOTAL II				
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	Provisions pour risques	15 000,00	17 000,00	-2 000,00	-11,76
	Provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	TOTAL III	15 000,00	17 000,00	-2 000,00	-11,76
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	190 861,08	206 142,60	-15 281,52	-7,41
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 352,79	46 972,94	-7 620,15	-16,22
	Dettes fiscales et sociales	66 521,27	63 821,86	2 699,41	4,23
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	80 671,43	72 158,43	8 513,00	11,80
	Instruments de trésorerie				
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance			0,00	
	TOTAL IV	377 406,57	389 095,83	-11 689,26	-3,00
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	768 071,68	806 318,38	-38 246,70	-4,74

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 377 406,57
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMMISSAIRE AUX COMPTES
YZICO AUDIT

FAMILLES RURALES CEINTREY-VOINEMONT
54134 CEINTREY

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventres de marchandises	174,00	0,00	174,00	
Production vendue de Biens et Services	620 751,36	533 473,52	87 277,84	16,3
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	175 980,40	157 583,41	18 396,99	11,6
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	2 000,00	119 190,96	-117 190,96	-98,3
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	3 960,43	73,20	3 887,23	5310,4
TOTAL I	802 866,19	810 321,09	-7 454,90	-0,9
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	190 239,72	178 264,36	11 975,36	6,7
Impôts, taxes et versements assimilés	34 015,41	33 672,35	343,06	1,0
Salaires et traitements	461 837,09	491 342,32	-29 505,23	-6,0
Charges sociales	111 147,12	139 726,32	-28 579,20	-20,4
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisarions : dotations aux amortissements	9 139,82	10 975,23	-1 835,41	-16,7
Sur immobilisarions : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	10 697,08	13 034,47	-2 337,39	-17,9
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	6 130,23	4 017,12	2 113,11	52,6
TOTAL II	823 206,47	871 032,17	-47 825,70	-5,4
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-20 340,28	-60 711,08	40 370,80	-66,5
QUOTE-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée **(III)**				
Perte supportée ou bénéfice transféré **(IV)**				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMMISSAIRE AUX COMPTES
YZICO AUDIT

FAMILLES RURALES CEINTREY-VOINEMONT
54134 CEINTREY

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 769,67	2 388,13	-618,46	-25,9
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	1 769,67	2 388,13	-618,46	-25,9
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	2 126,51	2 036,35	90,16	4,4
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	2 126,51	2 036,35		
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-356,84	351,78	-708,62	-201,4
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-20 697,12	-60 359,30	39 662,18	-65,7
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	45 240,46	-45 240,46	-100,0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0,00	3 881,18	-3 881,18	-100,0
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL VII	0,00	49 121,64	-49 121,64	-100,0
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	6 387,47	-6 387,47	-100,0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII	0,00	6 387,47	-6 387,47	-100,00
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	0,00	42 734,17	-42 734,17	-100,00
Impôts sur les bénéfices **(IX)**				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	804 635,86	861 830,86	-57 195,00	-6,64
TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	825 332,98	879 455,99	-54 123,01	-6,15
SOLDE INTERMEDIAIRE	-20 697,12	-17 625,13	-3 071,99	17,43
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5 - EXCEDENTS OU DEFICITS	-20 697,12	-17 625,13	-3 071,99	17,43

COMMISSAIRE AUX COMPTES
YZICO AUDIT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00
Bénévolat				
	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00
Prestations en nature	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
Personnel bénévole	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00
	35 000,00	35 000,00	0,00	

COMMISSAIRE AUX COMPTES
YZICO AUDIT

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

Préambule

Mouvement familial associatif et d'éducation populaire, Familles Rurales rassemble des femmes et des hommes qui s'engagent au quotidien pour la promotion des familles et des personnes, et pour le développement de leur milieu de vie.

Son action se fonde sur trois axes :

- La représentation et la défense des intérêts des familles et des territoires où elles vivent
- L'information, le prévention et l'éducation
- L'organisation et la gestion des activités et de services

L'association Familles Rurales Ceintrey Voinémont a pour mission

- Répondre aux besoins des familles
- Accompagner les familles dans leur mission d'éducation
- Défendre les intérêts des familles

6 Administrateurs, 4 membres de droit – 21 Salariés – 107 familles

Evènements 2025

- Baisse significative du taux d'occupation au multi-accueil à partir de septembre 2025
- Contrôle de la PMI impliquant une réorganisation des locaux.

COMMISSAIRE AUX COMPTES YZICO AUDIT

I. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 768 071.68 €.

Le compte de résultat présenté, affiche un total de produits de 804 635,86 € et un total charges de 825 332,98 € (dont 35 000,00 € de contributions volontaires), dégageant ainsi un résultat déficitaire de **20 697,12 €.**

L'exercice considéré débute le 01/01/2025.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par l'Autorité des Normes Comptables N° 2022-06 du 4 novembre 2022, règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2023, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux articles 121-1 à 121-5 du Plan Comptable Général, selon les principes d'établissement des comptes annuels : image fidèle, comparabilité et continuité d'activité, régularité et sincérité, prudence, permanence des méthodes ; et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

I.1 Changements comptables

La première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de règlementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG.

Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement.

En particulier, les dispositions du règlement ANC N° 2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'application de ce nouveau plan comptable a un impact significatif dans la présentation des comptes de l'association notamment pour les remboursements de charges de personnels sur les contrats aidés désormais enregistrés en moins des charges en compte 649- et des quote parts des subventions d'investissements enregistrés en compte 747- en 2025 alors qu'elles étaient en compte 777- en 2024.

COMMISSAIRE AUX COMPTES YZICO AUDIT

FAMILLES RURALES
Association de CEINTREY-VOINÉMONT
54134 VOINÉMONT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

État des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations Réévaluations	Augmentations Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	4 650,48		
TERRAIN	23 000,00		
BIENS IMMOBILIERS	220 585,00		
Agencement et Installation	76 041,85		
MATERIEL DE TRANSPORT CRECHE	27 864,46		
MATERIEL CRECHE	23 835,17		
MATERIEL ELECTROMENAGER CRECHE	8 147,99		
MATERIEL DE BUREAU CRECHE	1 628,20		
MATERIEL INFORMATIQUE CRECHE	8 649,21		
MOBILIER CRECHE	12 870,72		
MOBILIER DE BUREAU CRECHE	972,00		
TOTAL	403 594,60	0,00	0,00
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	100,00		
TOTAL	100,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	408 345,08	0,00	0,00

	Diminutions Poste à poste	Diminutions Cessions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation valeur d'origine fin exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			4 650,48	4 650,48
TERRAIN			23 000,00	23 000,00
BIENS IMMOBILIERS			220 585,00	220 585,00
Agencement et Installation			76 041,85	76 041,85
MATERIEL DE TRANSPORT CRECHE			27 864,46	27 864,46
MATERIEL CRECHE			23 835,17	23 835,17
MATERIEL ELECTROMENAGER CRECHE			8 147,99	8 147,99
MATERIEL DE BUREAU CRECHE			1 628,20	1 628,20
MATERIEL INFORMATIQUE CRECHE			8 649,21	8 649,21
MOBILIER CRECHE			12 870,72	12 870,72
MOBILIER DE BUREAU CRECHE			972,00	972,00
TOTAL	0,00	0,00	403 594,60	403 594,60
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières			100,00	100,00
TOTAL	0,00	0,00	100,00	100,00
TOTAL GÉNÉRAL	0,00	0,00	408 345,08	408 345,08

État des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercide	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	4 650,48			4 650,48
AMORT, MATERIEL INFO	2 040,88			2 040,88
AMORT INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	20 502,32	14 612,31		35 114,63
AMORT, MATERIEL TRANSPORT CRECHE	22 639,89	5 224,59		27 864,48
AMORT, MATERIEL CRECHE	23 835,16			23 835,16
AMORT, MATERIEL ELECTROMENAGER CRECHE	7 728,75			7 728,75
AMORT, MATERIEL DE BUREAU CRECHE	8 236,52			8 236,52
AMORT, MOBILIER CRECHE	12 870,73			12 870,73
AMORT, MOBILIER DE BUREAU CRECHE	972,00			972,00
TOTAL	98 826,25	19 836,90	0,00	118 663,15
TOTAL GÉNÉRAL	103 476,73	19 836,90	0,00	123 313,63

COMMISSAIRE AUX COMPTES
YZICO AUDIT

FAMILLES RURALES
Association de CEINTREY-VOINÉMONT
54134 VOINÉMONT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotation de l'exercice	Amortissemts. linéaires	Amortissemts. dégressifs	Amortissemts. exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob. incorporelles TOTAL					
Matériel de transport	5 224,59				
AMORT INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	14 612,31				
Matériel électroménager					
Matériel de bureau et informatique, mobilier					
Mobilier crèche					
TOTAL	19 836,90	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	19 836,90	0,00	0,00	0,00	0,00

État des provisions

Provision pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions montants utilisés	Diminutions montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	17 000,00		2 000,00		15 000,00
TOTAL	17 000,00	0,00	2 000,00	0,00	15 000,00

FONDS DEDIES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions montants utilisés	Diminutions montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Fonds dédies	0,00		0,00		0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

État des échéances, des créances et des dettes

État des créances	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Autres immobilisations financières	100,00	100,00	
Autres créances clients	21 820,17	21 820,17	
Personnel et comptes rattachés	480,80	480,80	
Débiteurs divers	295 516,69	295 516,69	
Comptes d'attente	0,00	0,00	
TOTAL	317 917,66	317 917,66	0,00

État des dettes	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes éts. crédit à 1 an maximum à l'origine	190 861,08	190 861,08		
Fournisseurs et comptes rattachés	39 352,79	39 352,79		
Personnel et comptes rattachés	494,16	494,16		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 218,55	17 218,55		
Autres impôts et taxes assimilés	49 302,72	49 302,72		
Autres dettes	80 671,43	80 671,43		
TOTAL	377 900,73	377 900,73	0,00	0,00
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

COMMISSAIRE AUX COMPTES
YZICO AUDIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évaluées à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Évaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en

état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Évaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel électroménager	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier crèche	Linéaire	10 ans
Logiciels	Linéaire	1 an

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	163 437,38
TOTAL	163 437,38

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0
Dettes fiscales et sociales (Dettes pour congés payés + charges/CP + ndf à payer)	31168,26
TOTAL	31 168

COMMISSAIRE AUX COMPTES YZICO AUDIT

FAMILLES RURALES
Association de CEINTREY-VOINÉMONT
54134 VOINÉMONT

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	0,00
TOTAL	0,00
Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	0,00
TOTAL	0,00

- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnelles

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels:		
TOTAL	0,00	

Charges exceptionnelles:		
TOTAL	0,00	

COMMISSAIRE AUX COMPTES
YZICO AUDIT

valorisation des contributions volontaires

mise a disposition des locaux crèche	18 000,00 €
mise à disposition periscolaire ceintrey	6 000,00 €
mise à disposition periscolaire voinémont	4 000,00 €
mise à disposition salles communales	2 000,00 €
mise à disposition employés communaux	2 000,00 €
valorisation benevoles	3 000,00 €
	35 000,00 €

Engagement en matière de retraite

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite;
Compte tenu du caractère peu signuficatif , aucune provision pour charge n'a été comptabilisé au titre de cette année,

Honoraires

Honoraires facturés dans l'exercice au titre du contrôle légal des comptes	6 036,44 €

Informations complémentaires

COMMISSAIRE AUX COMPTES
YZICO AUDIT

YZICO
Audit

Association Familles Rurales
Ceintrey Voinemont

* * * *

Association Loi 1901
Siret n° 490 292 526 00027
3 rue du Mont
54134 CEINTREY

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025

YZICO
Audit

ASSOCIATION FAMILLES RURALES
CEINTREY-VOINEMONT
Association régie par la Loi 1901
Siret n° 490 292 526 00027
Siège social : 3 rue du Mont
54134 CEINTREY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée Générale de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à NANCY, le 29 avril 2026

Le Commissaire aux comptes
YZICO AUDIT
représentée par
Monsieur Bertrand LEGER